

The logo consists of the letters 'MR' in a bold, white, sans-serif font, set against a dark blue rectangular background.

**Emplois menacés en Brabant wallon !
Le Ministre Antoine ne rassure pas et élude les questions
posées en séance publique.**

En cette séance de rentrée au Parlement wallon, le Ministre Antoine, interpellé par la Députée Florence Reuter s'est montré incapable de donner une réponse claire et complète à la situation vécue en ce moment en Brabant wallon où des licenciements frappent durement des entreprises comme chez Swift à La Hulpe où les syndicats annoncent 300 licenciements et chez Mastercard à Waterloo où 134 emplois ont déjà été perdus. Le Ministre Antoine n'a pu, malgré tous les dispositifs en sa possession, rassurer les syndicats qui soupçonnent Swift de vouloir contourner la procédure Renault sur le licenciement collectif en pratiquant des licenciements au compte goutte.

La Députée Florence Reuter rappelle qu'en Région wallonne, l'outplacement des travailleurs victimes de licenciements collectifs est assuré par des cellules de reconversion et des plates-formes permanentes animées par des délégués syndicaux. Ces dispositifs ont été pérennisés par le décret du 30 avril 2009 mais aucune donnée sur leur efficacité ne peut être obtenue. *« Elles existent pourtant depuis 2004 et nous n'avons aucune idée du taux de réussite, du taux d'insertion à l'emploi de ces travailleurs victimes de licenciements collectifs. Aujourd'hui encore, le Ministre Antoine a éludé la question. »*

Alors même que dans les autres régions de Belgique, l'outplacement est assuré par des sociétés spécialisées dont c'est le métier et qui sont donc payées en fonction de leur capacité à réinsérer les travailleurs dans le marché du travail, la Députée s'interroge sur la réelle capacité de ces plates-formes et du FOREM à pourvoir à la réinsertion rapide de ces demandeurs d'emplois. Quand on sait qu'une de ces 11 plates-formes permanentes coûte 1 292 160 € (sans compter l'engagement de 6 accompagnateurs-sociaux), l'on peut s'interroger sur le rapport investissement-remise à l'emploi de ce mécanisme surtout quand le Ministre, lui-même, est dans l'incapacité la plus totale à donner une idée précise de ce rapport au vu des montants engagés. A la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'associer à ce travail les entreprises spécialisées en outplacement, le Ministre semble acquiescer mais pourquoi dès lors ne met-il pas ce système en application ?

Et la Députée de s'interroger : *« Ce n'est pas en enrôlant pendant deux ans les travailleurs licenciés dans des structures éloignées du monde de l'entreprise que l'on va maximiser leurs chances de retrouver rapidement du travail ! »*

Florence Reuter déplore de n'avoir pu obtenir de réponses précises à ses questions mais ne manquera pas d'interpeller à nouveau le Ministre sur ces questions qui touchent les travailleurs de plein fouet.